

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mars 2015

SANTÉ - (N° 2302)

Tombé

AMENDEMENT

N ° AS340

présenté par

Mme Guittet, M. Buisine, M. Blazy, M. Mesquida, M. Ménard, M. Cordery, Mme Chabanne, M. Premat, M. Potier, M. Philippe Baumel, M. Marsac, Mme Alaux, Mme Carrillon-Couvreur, Mme Récalde, M. Goasdoué, M. Bui, M. Daniel, M. Sebaoun, Mme Coutelle, Mme Zanetti et
Mme Dombre Coste

ARTICLE 2

À l'alinéa 2, après le mot :

« enseignement »

insérer les mots :

« , y compris les instituts médicaux éducatifs, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce parcours doit concerner aussi les établissements médico-sociaux qui assurent des fonctions d'enseignement à l'égard des enfants. De plus, il s'agit aussi de permettre que cette égalité des chances en santé soit assurée à tous d'une manière efficace.